

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2195

présenté par

M. Damien Adam, M. Buchou, M. Besson-Moreau, Mme Tieгна, Mme Lenne, Mme O'Petit et
Mme Rossi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.